

académie
Bordeaux



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Atlantiques



Pau, le 27 juin 2016

Monsieur le directeur,

Pôle Vie de l'Élève
Chef de Pôle
Isabelle COENE

Dossier suivi par
Stéphanie CAZZANIGA

Téléphone
05.59.82.22.00
Télécopie
05.59.27.25.80
Mél
stephanie.cazzaniga
@ac-bordeaux.fr

2, Place d'Espagne
64038 Pau Cédex

J'ai l'honneur de vous informer de la reconduction de l'inscription du domaine de Camiéta d'Urrugne sur le répertoire départemental des structures pouvant recevoir des élèves du premier degré, dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées pour une période de trois ans.

Ce contrôle triennal a été effectué le 20 juin 2016, sous mon autorité, par Madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Saint Jean de Luz, après prise en compte des avis rendus par les commissions de sécurité compétentes.

Je vous rappelle que les lits superposés sont interdits pour les élèves des classes maternelles.

Date d'inscription au répertoire départemental	Capacité d'accueil en fonction	
	du nombre de classes	du nombre total de lits
27/06/16	4 salles de classe environ 104 élèves	104 personnes

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie,
directeur des services
de l'éducation nationale

Pierre BARRIERE

Monsieur le directeur
Domaine de Camiéta
501, route de Souhara
64122 URRUGNE